

Procès-Verbal n° III

SOCIETE DES PROFESSEURS D'HISTOIRE ANCIENNE DE
L'UNIVERSITE (SO.P.H.A.U.)

Réunion du 19 novembre 1966

Liste des présents et excusés	p.	1
I - PROBLEMES D'ORGANISATION DE LA SOCIETE		
1. Statuts, composition du bureau	p.	2
2. Cotisation	p.	2
3. Adhésion des membres associés	p.	2
4. Information des membres	p.	3
5. Réunions prévues	p.	4
II - REFORME		
Informations	p.	4
A - 1° Cycle		
1. Enseignement du latin et du grec (1° année)	p.	4
2. Une ou deux langues ?	p.	7
3. Examen de 2° année : épreuves	p.	8
4. Examen de 2° année : coefficients	p.	9
5. Programmes et organisation de la 2° année	p.	9
B - 2° Cycle	p.	11
1. Certificat L	p.	11
2. Certificat C 1	p.	12
3. Maîtrise	p.	13
III - ORIENTATION DE LA RECHERCHE	p.	13-14

me range s'il me plaît
(on doit mettre des mar
cations)
meis
M

SOCIETE DES PROFESSEURS D'HISTOIRE ANGIENNE
DE L'UNIVERSITE

Compte-rendu synthétique de la réunion
du Comité du 19 novembre 1966

Les membres titulaires se sont réunis le 19 novembre à 9 h 30 à la Maison des Provinces de France (Cité Universitaire de Paris) où ils étaient les hôtes de M. VAN EFFENTERRE. Les débats, dirigés par M. SESTON, ont duré jusqu'à 16 h 30, avec une interruption de 2 h. pour le déjeuner pris en commun. Le secrétariat de séance a été assuré par N. DUVAL.

Etaient présents :

AIX : MM. PALANQUE (M. MORESTIN excusé) ;
AMIENS : M. PIETRI ;
BESANCON : M. LEVEQUE, doyen, Melle CLAVEL ;
BORDEAUX : M. COUPRY (M. ETIENNE excusé) ;
BREST : M. FABRE ;
CAEN : M. LEROY, Mme BONNEAU (M. NICOLET en congé) ;
CLERMONT : Melle MOSSE ;
DIJON : M. LE GALL (Doyen) ;
GRENOBLE : M. PETIT
LILLE : M. DUVAL (M. VERCOUTTER en mission) ;
LYON : MM. LEGLAY, BRUHL, ROUGE ;
MONTPELLIER : néant ;
NANCY : id. *Will exc.*
NANTES : M. DESANGES ;
NICE : (MM. DUCAT et COMBET FARNOUX, excusés) ;
PARIS-NANTERRE : MM. CHASTAGNOL, VILLARD, MEULEAU ;
PARIS-SORBONNE : MM. SESTON, VAN EFFENTERRE, TREHEUX, BOURRIOT, (M. LECLANT excusé) ;
POITIERS : (MM. THOUVENOT, PAYRAU excusés) ;
REIMS : M. GAUTHIER ;
RENNES : M. MESLIN (M. GARLAN excusé) ;
ROUEN : M. HARMAND ;
STRASBOURG : (MM. BEQUIGNON, FREZOULS excusés) ;
TOULOUSE : néant ;
TOURS : M. FOUCHER (M. BORIS excusé) ;

Total : 27 présents (24 l'après-midi), 12 autres membres ont fait connaître par écrit ou oralement leur opinion sur les problèmes exposés.

I - PROBLEMES D'ORGANISATION DE LA SOCIETE

1. Les statuts vont être déposés et un compte sera ouvert au nom de la société qui voit ainsi son existence légalisée.

Le Bureau est complété à la suite de la nomination de P. VIDAL-NAQUET à l'Ecole des Hautes Etudes : N. DUVAL devient secrétaire ; F. BOURRIOT est choisi comme secrétaire-adjoint. Ce dernier assurera notamment la constitution d'un fichier central (en particulier pour les thèses ès-lettres et de 3° Cycle) à la Sorbonne.

Le Bureau est donc composé de MM. SESTON, Président ; LEVEQUE, ROUGE, Vice-Présidents ; CHASTAGNOL, trésorier ; N. DUVAL, BOURRIOT, secrétaires.

2. Cotisation

Pour les membres titulaires, elle est fixée à 20 Fr. pour l'année universitaire. Celle qui a été versée en mai 1966 vaudra pour 1966/67. Ceux des membres titulaires qui ne l'ont pas versée seront invités à effectuer un virement à M. CHASTAGNOL dès qu'il pourra leur indiquer le numéro du compte.

Pour les membres associés, la cotisation sera de 10 Fr. , à verser dès que l'adhésion aura été ratifiée par le Comité.

3. Extension de la société. Adhésion de membres associés

M. SESTON propose de nommer en priorité membres d'honneur MM. CARCOPINO et PIGANIOL. Adopté à l'unanimité.

Un débat s'engage sur la définition des membres associés. Plusieurs cas sont à envisager.

- Titulaires de chaires spécialisées contribuant à l'enseignement de l'histoire ancienne : ils pourront être titulaires ou associés suivant l'importance de leur contribution à notre enseignement ;

- Assistants d'histoire ancienne : tous ceux qui le désirent pourront être membres associés ;

- Collègues d'autres disciplines ou d'autres établissements, spécialistes d'histoire ancienne n'appartenant pas à l'enseignement ; ils pourront être membres associés selon la procédure prévue par les statuts.

Les candidatures d'assistants comme membres associés doivent parvenir dès maintenant au secrétariat, autant que possible sous la forme ci-dessous :

- 1 fiche quadrillée 10 x 15 prise dans le sens de la hauteur portant les indications suivantes :

Faculté,
Nom, Prénom,
Adresse personnelle,
Date de naissance,
Date d'Agrégation (et nature de l'agrégation) éventuellement,
Date de prise de fonction à la Faculté,
Fonctions (1° cycle, 2° cycle, recherche),
Sujet de recherches,
Nom des parrains (autant que possible le chef de la sous-section et le directeur de thèse).

Ces candidatures et celles provenant des autres catégories définies ci-dessus seront examinées à la prochaine réunion du Comité.

4. Information des membres

M. PALANQUE demande que les membres de la société, qui ne peuvent se déplacer dans chaque cas, soient tenus informés de l'action du bureau, des initiatives des organismes officiels qui peuvent venir à la connaissance du bureau et, d'une façon générale, de la vie de la société, par un bulletin de liaison. D'autres membres avaient aussi insisté sur ce point dans leurs lettres (par exemple M. DUCAT). M. SESTON objecte qu'un bulletin implique des frais et une organisation assez lourde. Des comptes-rendus détaillés des réunions et des circulaires doivent suffire à assurer une liaison étroite. Il est prévu aussi un échange d'informations sous la forme des questionnaires dont on parlera plus loin. Les comptes rendus seront envoyés le plus tôt possible après chaque réunion. De même les convocations seront lancées suffisamment à l'avance. Il est demandé, aux membres, en contre-partie, de compléter l'information du bureau chaque fois qu'il est nécessaire : 1°) en signalant les modifications dans la composition du personnel enseignant, changements d'adresse, etc... - 2°) en répondant rapidement aux questionnaires ou circulaires de la Société - 3°) en adressant dès que possible les indications destinées à la constitution du fichier de thèses prévu dans les réunions précédentes.

La documentation sera adressée en principe à un responsable par faculté qui se chargera de distribuer les exemplaires destinés aux autres membres titulaires. En cas d'urgence, elle sera adressée à chaque membre titulaire à son adresse personnelle, dans la mesure où elle est connue. Les membres associés recevront les comptes rendus des réunions auxquelles ils ont participé ou auraient participé...

.../...

5. Réunions

Les réunions seront désormais de deux types : réunions du comité (membres titulaires), en particulier pour les questions d'organisation ; assemblées générales ou colloques ouverts à tous les membres associés où l'on discutera plus spécialement des problèmes de la recherche.

Une réunion du comité (membres titulaires) est prévue à la fin de février (25 en principe) à Paris pour exploiter les résultats fournis par le sondage sur l'organisation de l'enseignement et faire le point sur la réforme, au moment de la rédaction définitive des textes concernant le 2° cycle.

Une réunion élargie, étalée sur deux jours, est prévue fin avril (29-30 en principe) à Dijon, où le doyen LE GALL veut bien renouveler son invitation. Il est prévu de discuter à la fois des problèmes de l'enseignement et de la recherche. Une excursion à Alésia occupera la seconde journée.

II - LA REFORME DE L'ENSEIGNEMENT

M. SESTON fait part des résultats d'une démarche auprès de M. CHAMOUX auquel il a transmis des vœux de la société concernant 1°) les examens (durée, coefficient, nature des épreuves), 2°) les créations de postes (dédoublément des chaires). Le premier point a retenu l'attention du conseiller de M. le Directeur des enseignements supérieurs. Le second n'a pas semblé à M. CHAMOUX d'intérêt immédiat.

Depuis la réunion de mai, d'autre part, a paru le texte définitif organisant le 1° cycle.

Enfin, des réunions de la sous-commission d'histoire (auxquelles les représentants des antiquisants n'ont pas toujours été convoqués) ont été consacrées à la mise au point du texte concernant le second cycle et ont proposé des amendements pour le 1° Cycle.

A) Le 1° Cycle

1°) Enseignement du latin et du grec - Effectifs de première année

a) Statistique provisoire fournie par les membres présents ou par les lettres des membres absents (chiffres très approximatifs : beaucoup de facultés n'ont pas arrêté les inscriptions ni terminé l'organisation).

.../...

	Inscrits en histoire	Non dispensés d'assiduité	Option latin	Grec
	----	-----	---	--
AIX	300		?	
AMIENS	170		31	2
BESANCON	125		17	1
BORDEAUX	300		? 2 gr.	? 1 gr.
BREST	150		80	0
CAEN	?		? 2 gr.	? 1 gr.
CLERMONT	160		40	2
DIJON	150		80	0
GRENOBLE	200		40/50	
LILLE	+ 300		40 min.	?
LYON	209		17	4
MONTPELLIER	?		?	
NANCY	?		?	
NANTES	150		30	2/3
NICE	?			
PARIS/NANTERRE	400 ?		- 40	0
PARIS/SORBONNE	700	570	70/80	
POITIERS	141		28	2
REIMS	210		20	
RENNES	250/300		60/70	
ROUEN	200/250		?	
STRASBOURG	?		1/2 de l'ef- fectif	
TOULOUSE	?			
TOURS	160/180		30	7

On constate :

1°) phénomènes généraux : nombre d'historiens souvent légèrement inférieur aux prévisions, mais très supérieur à celui des géographes qui n'ont pas du tout les effectifs attendus. Donc la suppression du latin obligatoire a rétabli un équilibre naturel entre les vocations d'historiens et de géographes. La proportion des étudiants ayant opté pour le latin est, en général, de 10 à 20 %. Très peu d'hellénistes.

2°) phénomènes particuliers : dans quelques facultés (Brest, Dijon, Strasbourg, Tours), la proportion de latinistes est très supérieure à la moyenne. Ceci est dû pour une part à la structure de l'enseignement secondaire local (enseignement classique libre), pour une part aussi à l'action personnelle des responsables auprès des étudiants.

Il apparaît donc important 1°) de prévoir une intervention des professeurs d'histoire ancienne dans l'organisation de la première année pour que les étudiants soient informés de l'intérêt que
.../...

présente l'étude d'une langue ancienne (non incompatible avec ce d'une langue moderne, voir infra), de la structure de l'enseignement (organisation des cours) et de la nature de l'examen ; - 2°) d'insister en cours d'études sur la possibilité (légale) d'une réorientation vers une langue ancienne, l'option indiquée au moment de l'inscription pouvant avoir été hâtive. L'encombrement des groupes de langue vivante, qui ont souvent un horaire squelettique, peut aussi amener des étudiants à préférer une formation solide en latin, - 3°) d'attirer les étudiants par l'orientation donnée aux études (insister sur l'intérêt des textes comme sources historiques, assurer très vite un contact direct avec le document), - 4°) de conserver en tout état de cause et partout où cela est possible un groupe d'hellénistes qui, si les études sont bien organisées, peut attirer à la longue de nouveaux amateurs (remarques de MM. SESTON, TREHEUX et LEVEQUE).

De nouvelles conclusions se dégageront en février des statistiques plus complètes que le comité décide de demander aux responsables des différentes facultés.

b) Organisation de l'enseignement du latin et du grec

La société avait conclu en mai à la nécessité :

1°) de rassembler les historiens latinistes ou hellénistes dans des groupes homogènes (à l'exception peut-être des grands débutants), 2°) de maintenir le principe d'une organisation par les historiens (antiquisants principalement), 3°) de contrôler l'examen. M. SESTON demande quelles ont été les solutions retenues :

RESPONSABLES :	DE L'ENSEIGNEMENT	DES GRANDS DEBUTANTS	DE L'ORGANISATION	DE L'EXAMEN
AIX	Assistant de L.	Groupe com-	L. (accord Hist)	H.
AMIENS	1 h. H. 2h. L.	mun (cas gé-	H.	"
BESANCON	Ass? d'H.A.	néral)	H.	" H.
BORDEAUX	3h. ch. de cours	L.	H.	"
BREST	Ch. de cours	L.	H.	"
CAEN	1 gr. homogène (L.)		L. (avec accord H.)	
CLERMONT	pas de gr. hom. (L.)		L. (avec accord étroit H.)	
DIJON	M.Ass. de L.		L.	"
LILLE	1 gr. (1h. H. 2h. L.)		H.A. (avec acoord L.)	H.
LYON	L.		L. (avec accord M. Bruhl)	
NANCY	?			
NANTES	1 gr. (L. spéc. de texte hist.)		H.	
NICE	?			

.../...

PARIS-N.	1 gr. (1h. H. 2h. L.)	L. (avec accord H.)
PARIS-S.	Ass. d'H.A. Litt.	H.
POITIERS		L.
RENNES	Ass. d'H.A.	H. (H.A. + médiévistes)
ROUEN	L.	L. (contrôle H.A.) ?
STRASBOURG	2 gr. 3 h.	H. ?
TOULOUSE	?	
TOURS	1h. H. 2h. L.	H.

M. SESTON remarque la disparité des solutions retenues, provoquée par des situations locales (abondance du personnel latiniste, pénurie d'historiens), l'imprécision des textes officiels qui ne disent pas à qui l'enseignement est confié, et aussi certains conflits de compétence. Il insiste pour que le principe retenu en mai soit fermement maintenu. Mais certains membres remarquent que les latinistes ont des instructions contraires de leur association (d'autant que les effectifs des lettres classiques diminuent). D'autres signalent des demandes de la part des médiévistes (une initiation au latin médiéval pourrait être envisagée en seconde année, mais non en lème année). Pour répondre à une objection, le doyen LE GALL précise que la répartition des heures complémentaires proposée par le ministère n'est qu'une base de calcul ; elle n'implique aucune prise de position sur l'attribution de l'enseignement du latin à telle ou telle section (les solutions sont d'ailleurs contradictoires suivant les facultés : certaines ont obtenu des heures complémentaires pour le latin des historiens tant au titre du latin que de l'histoire ; dans d'autres, le ministère a tranché en les refusant des deux côtés). M. SESTON conclut en demandant de préciser l'organisation actuelle dans les réponses au questionnaire qui sera adressé aux membres et de faire des suggestions pour une politique commune.

2°) Une ou deux langues ?

MM. SESTON, LEVEQUE, TREHEUX déplorent que le principe des deux langues obligatoires ait été abandonné et craignent qu'il en résulte une désaffection plus marquée pour les langues anciennes. On cherche à trouver une solution pour que ceux qui ne suivent pas l'enseignement du latin ou du grec puissent recevoir une initiation au moins sommaire à ces langues et pour que les étudiants qui ont opté pour une langue ancienne, puissent être incités à entretenir leur connaissance d'une langue vivante. MM. LEVEQUE et TREHEUX insistent sur la possibilité d'un rattrapage en latin ou en grec pour les étudiants issus de l'enseignement moderne (cf. les passerelles prévues entre lettres modernes et classiques).

.../...

La sous-commission d'histoire s'est penchée sur le problème des deux langues. Elle a constaté que dans l'examen de seconde année, deux épreuves de langue étaient prévues et elle a émis le vœu, que transmet M. SESTON, que l'épreuve d'oral porte sur une autre langue que la langue d'écrit. Son président a précisé, "sans enseignement et préparation" pour la seconde langue, pour répondre à l'objection qui avait fait écarter le principe des deux langues (dans la seule section d'histoire et géographie).

Un débat animé s'engage. Plusieurs tendances se font jour et quatre solutions sont envisagées :

- 1° - Statu-quo (rejet du vœu). Pas de partisans.
- 2° - Liberté de choix : les étudiants pourront choisir une autre langue. L'enseignement de la seconde langue ne sera pas officiellement prévu. La solution a l'intérêt de permettre des combinaisons, fructueuses pour leur formation, à ceux qui connaissent déjà deux langues ou voudraient faire un effort personnel, sans susciter de craintes chez les autres qui risqueraient d'être rebutés par la perspective de cette deuxième épreuve dans une matière non enseignée. Vote : 16 voix pour, 8 contre, 2 abstentions.
- 3° - Obligation des deux langues avec enseignement pour la seconde pris sur l'horaire prévu pour la première (1 h. annuelle) : position de M. LEVEQUE. L'objection principale est que les problèmes posés par l'enseignement de deux langues, qui avaient fait reculer le ministère, réapparaissent et que l'horaire de la première langue devient insuffisant, notamment pour les langues anciennes.
- 4° - Obligation sans enseignement officiellement prévu pour la seconde langue (solution de la sous-commission acceptée par M. SESTON). Elle a paru à plusieurs membres susceptible de dérouter les candidats.

Donc une majorité, mais non l'unanimité, s'est prononcée pour la solution 2.

3°) Le comité a discuté aussi de la nature des épreuves de seconde année. Plusieurs points ont paru importants :

- contrôle des épreuves de langue par les historiens.
- difficulté égale des versions de langue vivante et de langues anciennes (sans dictionnaire dans le premier cas, avec dans le second ?).
- interrogations de langue confiées autant que possible aux historiens, portant sur un texte technique, menées dans le même esprit que les interrogations actuelles de licence mais avec plus de rigueur (rigueur permise par le fait que l'épreuve n'est plus isolée).
- possibilité de donner le document original en latin ou grec pour l'explication de texte, en plus de la traduction.

.../....

- possibilité de faire de l'interrogation d'histoire un test des connaissances générales du candidat : soit en partant d'une question posée sur le programme, soit en combinant deux questions (dont une sur le programme), soit en la réservant à une question de culture générale. Tout dépend de la définition retenue pour le programme et pour les T.D. (voir infra, § 5).

4°) Coefficients de l'examen de seconde année

L'unanimité des présents se fait sur la nécessité d'obtenir, en accord avec les médiévistes, un aménagement des coefficients actuellement très défavorables à l'histoire (2 x 2 à l'écrit contre 2 pour les langues ; 1 à l'oral contre 3 pour la géographie et 1 pour les langues). A l'oral, les géographes seront maîtres de la décision, et la situation paraît inéquitable si on compare aux coefficients affectés à l'histoire dans l'examen de la section de géographie : 2 à l'écrit contre 4 à la géographie, rien à l'oral.

Un meilleur équilibre à l'écrit serait obtenu par la répartition suivante : 3 (composition), 3 (explication), 2 (version).

A l'oral, M. LEVEQUE propose 2 pour la géographie, 2 pour l'histoire, 1 pour la langue. Il signale que cette proposition a été rejetée par la sous-commission d'histoire et géographie. Mais il insiste sur la nécessité d'obtenir cette modification par l'action de la société (vœu unanime) et en faisant émettre des vœux identiques par les assemblées de faculté.

Sur proposition de M. PALANQUE, la société défendra une position qu'elle estime plus modérée, mais avec la plus grande fermeté : maintien du coefficient 3 en géographie à l'oral, mais coefficient de l'histoire porté à 2 (1 pour la langue).

5°) Programmes et organisation de l'enseignement de l'histoire ancienne en seconde année

Le texte officiel faisait apparaître une assez grande disparité entre l'histoire ancienne et l'histoire du Moyen-Age :

Antiquité : 2 h cours + 3 h T.D.

Moyen-Age : 1 h cours + 2 h T.D.

Sciences auxiliaires : 1 h.

A la suite des réclamations des médiévistes, le ministère invoquerait "l'erreur matérielle" et rattacherait officiellement au Moyen-Age l'heure réservée aux sciences auxiliaires. Il doit rester acquis que l'initiation aux sciences auxiliaires serait possible aussi pour les disciplines touchant à l'Antiquité, mais elle devrait être incluse dans les heures de T.D. d'histoire ancienne (ou de latin).

.../...

Comment organiser l'enseignement ? M. SESTON insiste sur la liberté absolue des facultés, qui est un avantage de la réforme, mais croit aussi à l'intérêt d'une confrontation, ne serait-ce que pour améliorer la qualité et l'homogénéité de notre enseignement et donner des informations aux collègues qui réclament des suggestions. M. COUPRY plaide avec chaleur pour ces échanges d'idées.

M. LE GALL définit deux points qui lui paraissent essentiels : 1°) nécessité de ne jamais traiter l'intégralité des programmes, - 2°) intérêt de maintenir une sorte de "hors-programme". M. PALANQUE objecte qu'en 1ère année les modernistes et contemporanistes renoncent à la notion de "hors-programme", tout en adoptant quelques fois des questions du programme qui concernent, en réalité, l'intégralité de la période.

Compte tenu de la position adoptée par la société pour la 3° année (voir infra, B, 1°), il apparaît que la majorité des étudiants ne connaîtront de l'histoire ancienne que ce qu'ils auront acquis pour le D.U.E.L.

Donc il importe que cette initiation soit assez large.

Une discussion s'engage aussi sur la conception des T.D. Doivent-ils être consacrés 1°) à des exercices, portant intégralement ou non sur le programme, 2°) à l'élargissement sous une forme variée des cours magistraux, 3°) à des compléments portant sur les périodes non traitées dans les cours ?

En gros deux tendances se font jour :

1°) Il faut se contenter, au niveau de l'enseignement supérieur, d'étudier une partie de l'Antiquité, de façon assez approfondie. Cette tendance, qui a l'appui de M. SESTON, préconise deux questions du programme pour chaque moitié (histoire grecque et histoire romaine), l'une relativement vaste, l'autre beaucoup plus restreinte (initiation aux problèmes de l'histoire de l'Antiquité). Le rôle des T.D. reste à définir.

2°) Pour l'autre tendance, qui insiste sur la nécessité d'une initiation globale à un niveau assez modeste, l'ensemble des grandes civilisations de l'Antiquité doit être abordé, d'une façon ou d'une autre. MM. COUPRY et DUVAL proposent : une question d'histoire grecque, une question d'histoire moderne, toutes deux assez vastes et très classiques (traitées par les professeurs), une initiation aux grandes civilisations ou principaux problèmes non abordés en cours prenant place dans les T.D. (confiés aux assistants) en même temps que la préparation aux épreuves écrites et orales (compositions, explications, exposés).

Il est décidé d'interroger les facultés sur leurs intentions de façon à dégager si possible une opinion commune (voir questionnaire).
.../...

On notera l'existence de problèmes connexes non résolus :

- qui enseignera dans le premier cycle ? surtout les maîtres-assistants et assistants, ou également les professeurs pour les cours magistraux.
- quelle sera la part de l'histoire orientale ? Dans la solution 1, sa part ne peut être que restreinte. Dans la solution 2, elle entre dans le programme des T.D.
- quelle sera la nature de l'interrogation orale ? Voir supra (II, A, § 3) : interrogation générale ou sur un programme limité ?

D'autres problèmes sont simplement signalés :

- enseignement de l'histoire ancienne pour les géographes et historiens de l'art : enseignement séparé ou commun ? quel type de programme ?
- organisation de l'enseignement et des examens pour les étudiants autorisés à préparer l'examen en deux ans : séparation des deux périodes ou étalement sur deux ans pour chaque période ?

a pré-

B) Le Second Cycle

1° - Certificat L (20 à 24 votants)

Le projet de la commission préconisait une séparation en quatre spécialités (Antiquité, Moyen-Âge, Histoire Moderne, Histoire contemporaine). M. SESTON signale une lettre de M. AIGRAIN aux sous-commissions leur demandant d'adopter un certificat général. Les géographes l'ont fait pour leur part.

La question avait déjà été débattue précédemment, et la première solution avait été retenue par la société. Le débat est rouvert et les opinions se révèlent fort divergents. Quatre solutions sont proposées. Dans les deux premières (vote unique), on garde le type de certificat L. préconisé par la commission.

1°) La première tendance, avec MM. SESTON et Melle MOSSE, pense surtout à l'initiation à la recherche et considère que le principal intérêt de la réforme est de permettre une spécialisation dès la 3^e année, d'où tout "bachotage" serait éliminé. Pour ceux-là, L doit être un certificat spécialisé (notions générales sur une période) et Cl doit être une initiation à la recherche dans la même période.

Pour : 12 voix

2°) Une seconde solution pallie pour une part les inconvénients d'une spécialisation trop poussée en obligeant les étudiants à choisir L et Cl dans deux périodes différentes. Mais elle compromet le fruit attendu de la troisième année en interdisant que Cl

.../...

soit l'approfondissement de L (MM. VAN EFFENTERRE, VILLARD, PALANQUE).

Pour : 7 voix

Donc légère majorité pour 1°) en tenant compte de 4 abstentions et d'un absent. Dans les deux autres solutions, on songe surtout à la formation de professeurs qui enseigneront dans le secondaire et à l'intérêt que présente un approfondissement de notions générales dans un tronc commun, tout en maintenant une initiation à la recherche.

3°) Création du certificat L préconisé par le ministère en imaginant une formule assez souple (quatre questions portant sur un même problème dans les quatre périodes considérées). C1 devrait être, au contraire, un certificat très spécialisé : 2 voix POUR (MM. PIETRI, DUVAL). 20 CONTRE.

4°) Création de certificats variant suivant le choix de C1 et portant sur les trois périodes non concernées par C1 (quatre combinaisons): solution proposée par MM. LE GALL et COUPRY : 3 voix POUR - 10 CONTRE - 7 ABSTENTIONS.

Donc la grande majorité des membres de la Société préconise comme l'an dernier un certificat L spécialisé mais l'accord n'est pas réalisé sur la combinaison avec C1.

Tous les membres présents demandent que l'une des questions du programme porte sur l'histoire orientale dans les facultés où cette spécialité est représentée.

On décide de s'informer des idées des collègues absents en joignant ce problème de la nature de L au questionnaire.

2° - Certificat C1 (horaire 4 h., 1 épreuve pratique écrite, 1 épreuve orale)

Liste proposée par la commission :

- Archéologie et histoire de l'art (options : Antiquité, Moyen-Age, Période Moderne)
 - Histoire des religions (options)
 - Economie et société (options : Antiquité, Moyen-Age)
 - Histoire économique moderne et contemporaine
 - Histoire sociale
 - Institutions et structures politiques (options : Antiquité, Moyen-Age, Période moderne, Période contemporaine)
 - Histoire des relations internationales (options)
 - Histoire de la philosophie (Options)
 - Etudes latines
 - Etudes grecques
- .../...

Cette liste est une liste nationale qui s'imposera aux facultés : celles-ci devront choisir parmi ces titres les certificats dont elles assureront la préparation. La sous-commission propose actuellement d'ajouter : "Archéologie préhistorique" et "Histoire et archéologie de l'Orient ancien".

Cette liste suscite quelques critiques. Au partage par disciplines, certains auraient préféré un partage par techniques pour l'initiation à la recherche : M. SESTON répond que ce sera surtout le rôle des C 2. On déplore aussi le caractère vague des intitulés et l'arbitraire de certaines définitions ("Economie et société", "Institutions et Structures") et on regrette qu'il n'y ait pas un contraste plus net entre L et C1 s'ils sont pris dans la même période. M. VAN EFFENTERRE aurait voulu un découpage par périodes très restreintes. M. SESTON fait remarquer que la sous-commission a dû délibérer dans la hâte et qu'elle a eu surtout comme préoccupation de laisser beaucoup de liberté aux responsables locaux qui orienteront ces certificats comme ils le désirent, en fonction de leurs moyens. Le fait que l'épreuve d'écrit soit une épreuve pratique donnera ipso facto un caractère Technique à la préparation.

On se préoccupe aussi des échanges interdisciplinaires. Les C 1 pourront-ils être communs à plusieurs licences ? C'est dans cet espoir, précise M. SESTON, qu'on avait inscrit, par exemple, "Etudes Latines" et "Etudes Grecques". Mais les littéraires ont renoncé à ces certificats, et imaginé de leur côté des certificats de civilisation qui ne sont pas tout à fait nos certificats d'histoire. Donc le problème n'est pas résolu.

A ce sujet, M. HARMAND demande qui enseignera l'archéologie tant pour L que pour C 1. Les historiens devraient être habilités à la faire là où c'est possible.

3° - Maîtrise (mémoire et C 2)

L'échange de vues a été très rapide. Dans ce domaine, les facultés seront libres et le choix des C 2 dépendra des spécialités enseignées localement.

III - ORIENTATION DE LA RECHERCHE

M. VAN EFFENTERRE remarque que nos discussions ne doivent pas se borner aux problèmes immédiats (la réforme), mais qu'il importe avant tout de définir une "prospectivité" de nos études. Il constate que les bibliographies d'histoire sont vides d'ouvrages français et qu'il importe de susciter un programme de recherches à long terme : inventaire des moyens et orientations existant, définition de tâches collectives, inventaire des moyens nécessaires. Il pense, par exemple, à des tâches urgentes qui devraient être menées à bien par plusieurs spécialistes comme la confection d'un

.../...

nouveau manuel d'institutions grecques (idée de M. TREHEUX).

M. SESTON croit à la liberté de chacun et craint qu'une planification excessive ne soit néfaste en fait à la recherche, ce qui n'exclut, en aucune manière, certaines entreprises collectives ; il approuve vivement des contacts interdisciplinaires (M. VILLARD cite l'exemple d'un inventaire archéologique de la Sicile et de la Grande Grèce associant historiens et archéologues). Il pense que, de toute façon, une part de nos discussions doit être consacrée à ces problèmes. Mais il faudra des réunions spéciales, notre temps étant chaque fois pris par la discussion de la réforme, qui reste la préoccupation majeure dans l'immédiat.

M. LE GALL signale qu'une enquête sur la spécialisation des facultés et des centres de recherches est en cours dans le cadre du comité des doyens.

Il est décidé qu'une de nos prochaines réunions (voir I, 35) sera consacrée principalement à ces problèmes, qu'elle sera largement ouverte aux membres associés intéressés. On pourra envisager un partage en commissions par périodes ou disciplines pour définir des urgences. Afin que la discussion ait une base solide, un questionnaire sera établi par M. VAN EFFENTERRE qui se chargera du dépouillement. Tous les membres présents se déclarent prêts à répondre à des questions même "indiscrettes". Dans l'immédiat, on établira aussi une liste de thèses (3^e cycle, Etat) en cours : le fichier sera constitué à la Sorbonne sous la responsabilité de M. BOURRIOT.

Noël DUVAL.